AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250522-2025_05_051-DE
en date du 04/06/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_05_051

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 22 MAI 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 32 - Procurations : 10
Rappel des dates : Convocation Générale : 16/05/2025 - Affichage : 16/05/2025

Le vingt-deux mai deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Cérès de Torcé-en-Vallée sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier		Pouvoir donné à Anne-Marie DELOUBES - 22/05/25	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Dominique CHARPENTIER-19/05/25	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 19/05/25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir donné à Raymond ESNAULT - 20/05/25	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 22/05/25	
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Stéphane FOUQUET - 22/05/25	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine		Pouvoir donné à Jackie SURUT - 20/05/25	
	CHRISTIANY Damien		Pouvoir donné à André PIGNÉ - 22/05/25	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir donné à Martial LATIMIER - 16/05/25	
	PENNETIER Stéphane		Pouvoir donné à Céline MATHÉ - 18/05/25	
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves			X

Monsieur Alain DUTERTRE est élu secrétaire de séance.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250522-2025_05_051-DE
en date du 04/06/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_05_051

Objet : Suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial principal 1ère classe 5/35ème (Maison de santé)

Délibération n°2025-05-051

Suite à la reprise de propriété de la Maison de santé intercommunale de Thorigné-sur-Dué par la commune de Thorigné-sur-Dué par un acte de cession avec la Communauté de Communes et à la restitution de la compétence au 01/01/2025, l'agent technique qui était, jusqu'alors, employé par la Communauté de communes, en qualité de titulaire et qui exerçait en totalité ses fonctions dans le service transféré, est de plein droit transféré à la commune.

Il convient donc de procéder à la suppression du poste permanent d'adjoint technique territorial principal 1ère classe pour une durée de 5h hebdomadaires.

Lors de sa séance du 4 avril 2025, les membres du CST ont prononcé un avis favorable à la suppression de ce poste.

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Vice-présidente déléguée à la gestion des Ressources Humaines,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment l'article L313-1,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 4 avril 2025,

Considérant la reprise de propriété de la Maison de santé intercommunale de Thorigné-sur-Dué par la commune de Thorigné-sur-Dué par un acte de cession avec la Communauté de Communes et à la restitution de la compétence au 01/01/2025,
Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

- **DECIDE** de supprimer le poste permanent d'adjoint technique territorial principal 1ère classe, à temps non complet à raison de 5/35ème,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois et des effectifs,
- **CHARGE**, Monsieur le Président à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 23 Mai 2025,

Le Président,
André PIGNÉ

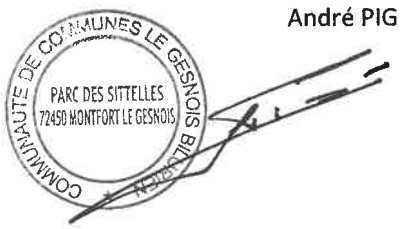

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.